



# Note d'unité

**MRF/ MF77-VMI | N° 2018-018**

Décision du 08 mars 2018

**Décision n° MRF/ MF77-VMI 2018-018 du 08 mars 2018**

**Portant délégation de signature de Directeur de l'unité de maintenance MF77-VMI,  
au Responsable Logistique Ordonnancement, au Responsable de la ligne de production 1 et  
au Responsable de la ligne de production 2**

## **Le Directeur de l'unité de maintenance MF77-VMI**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note Générale n°2017-126) consentie le 10 octobre 2017 à la Directrice du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note de Département n° 2017-086) consentie le 7 novembre 2017, au Directeur de l'unité MF77-VMI par la Directrice du département MRF ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Décide de donner délégation à :

- M. Nicolas LEMAITRE, Responsable Logistique Ordonnancement,
- M. Patrick LABEDE, Responsable de la ligne de production 1,
- M. Fabien VALLET, Responsable de la ligne de production 2,

à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité :

1.1. Les décisions relatives aux mesures disciplinaires du 1<sup>er</sup> degré a.



## **Article 2**

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MF77 – VMI N° 2015-5039 en date du 1<sup>er</sup> mai 2015.

## **Article 3**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 08 mars 2018

**Le Directeur de l'Unité de Maintenance MF77-VMI**

**S. BONAFE**